

Conseil d'Administration Séance du 26 juin 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Muriel BORRELY-DUBINI

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20.06.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 26 juin 2025 a été transmis le 20 juin 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 26 juin 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,
Michelle BRAUER



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250626-DELIB171-DE
Date de télétransmission : 27/06/2025
Date de réception préfecture : 27/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2025

Exécutoire le : 27 JUIN 2025

Publiée/ notifiée le : 27 JUIN 2025

Visée le : 27 JUIN 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Attribution du marché 25018 : Fourniture de repas pour le portage de repas :

Lot 1 : Fourniture de repas pour une livraison par le CIAS sur la commune d'Aix-les-Bains

Lot 2 : Fourniture de repas pour une livraison par le CIAS sur le territoire intercommunal
hors Aix-les-Bains

Monsieur le Président rappelle que le service de portage de repas distribue des repas auprès des personnes âgées vivant à domicile. A cette fin, le CIAS recourt à un marché de fourniture de repas qui arrive à échéance le 31 août 2025.

Une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a été publiée le 28 mars 2025 au JOUE et au BOAMP.

Le marché est composé de deux lots traités par accords-cadres séparés :

- Lot n°1 réservé aux entreprises adaptées, pour les repas distribués sur la commune d'Aix,
- Lot n°2 pour les repas distribués sur les autres communes.

Les critères de jugement des offres sont : 50 % : prix

50 % : valeur technique

Le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025, renouvelable 3 fois.

L'estimation du coût annuel du marché est de 570 000 € TTC au total pour les deux lots

Le registre des dépôts a mentionné deux offres reçues dans les délais, dont une offre pour chacun des deux lots.

Au vu des critères d'attribution, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 16 juin 2025 à 17h00 propose de retenir :

- Pour le lot n°1 : Entreprise adaptée le Chantemerle
- Pour le lot n° 2 : Restalliance

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au marché « Fourniture de repas pour le portage de repas » avec les deux prestataires précités dont les propositions sont jugées les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs au marché n°25018 « Fourniture de repas pour le portage de repas » avec les deux sociétés indiquées ;

CHARGE Monsieur le Président d'agir en ce sens ;

Aix-les-Bains, le 26 juin 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 16
• Présents et représentés : 16
• Votants : 16
• Pour : 16
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0



La secrétaire de séance,
Michelle BRAUER

Michelle Brauer

Acte à classer

DELIB182

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-27T09-58-50.00 (MI262162173)**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20250626-DELIB182-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Marché n.25018 Fourniture de repas pour le service de portage de repas : Attribution des 2 lots**Date de décision :** 26/06/2025

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.5. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 12 DELIB MP 25018 Attribution p... **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[Conseil 2025-06-26 Page de garde.PDF](#)**Type PJ :** 99_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Classer](#)[Annuler](#)**Préparé**Date **27/06/25 à 09:58**Par **BORRELY DUBINI Muriel****Transmis**Date **27/06/25 à 09:58**Par **BORRELY DUBINI Muriel****Accusé de réception**Date **27/06/25 à 10:06**